

LE SAINT NOM DE JÉSUS



Venu, non pour détruire la loi de Moïse, mais pour l'accomplir et la perfectionner, Jésus en observa les prescriptions, dès les premiers jours de sa vie. " Le huitième jour étant arrivé où l'enfant devait être circoncis, il reçut le nom de Jésus." (1)

A l'enfant circoncis on imposait un nom. C'était le père de famille qui, ordinairement, choisissait ce nom et le donnait.

Joseph, père adoptif du fils de Marie, n'eut pas de nom à choisir.

Six siècles auparavant, le prophète Isaïe avait dit du Messie : " Il s'appellera d'un nom nouveau, d'un nom sorti de la bouche même du Seigneur." (2)

Ce nom, l'ange de l'annonciation l'avait révélé à Marie : " Vous concevrez et enfanterez un fils et vous lui donnerez le nom de Jésus," (3) c'est-à-dire Sauveur.

Un ange, avait tenu à Joseph un langage semblable : " Marie (Votre virginale épouse) enfantera un fils et vous l'appellerez " Jésus : il sauvera, en effet, son peuple " (4) en le délivrant de la tyrannie du péché.

Le rôle de Joseph se réduisait donc à imposer à l'enfant ce nom venu du ciel, ce nom d'espérance et de consolation : mission qu'il remplit avec une fidélité pleine de joie.

Souvent, les noms donnés par les hommes et même par les catholiques n'ont aucune vraie signification. Ou bien, on les choisit uniquement pour conserver telle ou telle appellation héréditaire dans une famille : ainsi les parents de Jean Baptiste voulurent l'appeler Zacharie du nom de son père et non pas Jean, car personne dans la famille n'avait encore porté ce nom. Ou bien, par une raison futile, on choisit tel nom uniquement parce que sa consonance musicale ou sa finale harmonieuse chatouille agréablement l'oreille. Par bonheur, on voit encore des parrains assez sérieux et assez chrétiens pour s'informer du jour où

(1) Saint Luc. 2. 21.

(2) Isaïe 62. 2.

(3) Saint Luc 1. 31.

(4) Saint Matthieu, 1. 21.